

BUDGET PARTICIPATIF 2024

Guide de campagne en vue du vote



**10 ANS QUE VOS
IDÉES FONT PARIS !**

**MURS VÉGÉTALISÉS,
AIRES SPORTIVES,
RECYCLERIES...**

**VOTEZ POUR VOS
PROJETS PRÉFÉRÉS
DU 5 AU 24 SEPTEMBRE**

**Points de vote dans
tout Paris et sur
decider.paris.fr**



SOMMAIRE

#1 Charte de bonne conduite autour du vote

#2 Conseils pour faire campagne autour de votre projet

#3 Kit de communication

#4 Les associations qui vous accompagnent

INFOS CLÉS

- ❖ Le vote du Budget Participatif 2024 a lieu du **5 au 24 septembre**.
- ❖ Le vote est possible **en ligne ou dans des urnes** disposées partout dans Paris. Retrouvez la carte des urnes et le parcours de vote en ligne sur decider.paris.fr dès que le vote est ouvert !
- ❖ Une **enveloppe budgétaire est définie pour chaque arrondissement** et à l'échelle Tout Paris (calculée en fonction de la démographie de l'arrondissement et du pourcentage d'habitants en quartiers populaires). Un système de bonification de l'enveloppe est mis en place dans les quartiers populaires.
- ❖ Comme l'année dernière, le vote est au **jugement majoritaire**. Ce sont les projets les plus appréciés qui remportent le vote ! Pour en savoir plus, rendez-vous sur decider.paris.fr (« Le mode d'emploi du Budget Participatif », rubrique « Ressources »).

#1 Charte de bonne conduite autour du vote

Pour garantir le bon déroulé du vote du Budget Participatif, chaque votant et déposant de projet est invité à respecter ces quelques principes et règles.

Sécurité et authenticité du scrutin :

- **Seuls les agents de la Ville de Paris sont habilités à tenir des urnes, recueillir les bulletins de vote et à faire émarger les votants.**

Par conséquent, il n'est pas autorisé de collecter des bulletins de vote par soi-même pour ensuite les apporter aux points de vote déployés par la Ville de Paris, ni de créer soi-même un point de vote officiel. Tout votant doit voter et émarger par lui-même, sur le point de vote officiel.

- **Il est interdit de reproduire ou réimprimer tout bulletin de vote, sous quelque manière que ce soit.**

En effet, chaque bulletin de vote est unique et calibré pour un dépouillement via lecture optique – leur reproduction peut entraîner la nullité du bulletin de vote. Seuls les services d'impression de la DILT de la Ville de Paris sont habilités à réimprimer des bulletins de vote.

Éthique et bonne conduite des déposants des projets soumis au vote :

- **Il est interdit d'exercer une forme de pression, de quelque manière que ce soit, sur les votants pour orienter leur choix ou sur les habitants pour forcer au vote.**

- **Il est demandé aux déposants de faire preuve de bon esprit, et de ne pas établir de stratégies consistant à décourager le vote en faveur de certains projets.**

La campagne des déposants autour de leurs projets doit se limiter à présenter leur intérêt, leur contexte et leur ambition, et à inciter à voter.

- **Les déposants sont autorisés, et même encouragés, à faire campagne pour leur projet en amont et pendant la période de vote.**

Ils peuvent librement produire des affiches, flyers, vidéos, ou tout autre support pour communiquer autour de leur projet. Un kit de communication est mis à leur disposition par la Ville de Paris.

Ils sont invités à échanger entre eux pour établir des stratégies de campagne commune, en particulier s'agissant des projets regroupés.

#2 Conseils pour faire campagne autour de votre projet

Félicitations ! Votre projet a été sélectionné pour être soumis au vote du Budget Participatif en septembre prochain : désormais, c'est à vous de convaincre les Parisiennes et Parisiens de voter pour votre projet ! Voici quelques conseils et de nombreuses astuces pour vous guider à chaque étape de votre campagne.

Mobilisez votre équipe et toutes les personnes susceptibles de la rejoindre avant le début de la campagne :

- 💡 Pensez aux personnes que vous connaissez qui peuvent être concernées par le projet : voisins, parents d'élèves, collègues habitant le quartier, connaissances impliquées dans le secteur de votre projet, usagers fréquentant votre structure, ...
- 💡 Avant le lancement de la phase de vote, il est conseillé de réaliser un rétro-planning des actions à mener, avec des tâches précises attribuées à chaque membre de l'équipe.
- 💡 Prévenez les autres sympathisants. À défaut de rejoindre votre équipe, ils pourront se tenir prêts à relayer vos messages, partager votre projet par mail, sur les réseaux sociaux ou le bouche-à-oreille.

Construisez un argumentaire de campagne efficace :

- 💡 **Quelle a été votre motivation ? Elle pourrait devenir celle des autres !**
Vous trouvez qu'il n'y a pas assez d'œuvres d'art dans l'espace public ? Vous avez envie de valoriser l'éducation ou encore l'écologie dans votre ville ? Il y a forcément eu un élément déclencheur à votre projet. Votre proposition répond à un besoin qui est certainement partagé par d'autres citoyens. Il est important de le mettre en avant.
- 💡 **Identifiez les points forts et les points faibles de votre projet pour mieux argumenter.**
Si certains citoyens vont soutenir votre projet, d'autres y seront plutôt opposés. Il est donc important pour vous de connaître les atouts et les faiblesses de votre projet. Vous devez pouvoir expliquer en quoi celui-ci impactera positivement la vie et le quotidien des Parisiennes et Parisiens. Dans le cas où la mise en œuvre de votre projet pourrait causer des nuisances, il est nécessaire de les expliquer, les justifier et aider les citoyens à se projeter au-delà de ces dernières et ainsi comprendre ce que votre projet leur apportera sur le long terme.

 **Ciblez votre public pour mieux capter votre auditoire.**

Savoir auprès de quels publics diffuser son message est un élément essentiel de votre campagne de mobilisation. Il ne suffit pas de communiquer sur votre projet auprès des habitantes et habitants qui vont le soutenir, comme vos proches ou vos amis. Comme expliqué plus haut, il est également important de communiquer auprès de ceux qui pourraient s'y opposer et espérer ainsi les rallier à votre cause.

 **Adaptez votre discours et vos supports de communication.**

Une fois que vous avez ciblé les différents publics concernés par votre projet, vous devez déterminer les messages que vous allez diffuser et les adapter à ces derniers. Vous devrez également choisir les différents supports que vous allez utiliser pour communiquer sur votre projet (affiches, réseaux sociaux, etc.). De la même façon qu'un message, un support doit être adapté à ses destinataires (par exemple : les réseaux sociaux ne sont pas adaptés aux populations qui n'ont pas accès au numérique ou qui n'en maîtrisent pas les usages).

 **Marquez les mémoires.**

Illustrez votre projet en réalisant une vidéo ou des photos à partager, et trouvez un slogan ou une phrase d'accroche originale qui incitera les gens à voter pour votre projet.

N'oubliez pas : rien de tel que le bouche-à-oreille ou la présence sur le terrain pour inciter les Parisiennes et Parisiens à voter pour votre projet !

Rappel : le vote se faisant au jugement majoritaire, les votants doivent **se prononcer au minimum sur 4 projets de l'arrondissement concerné** ainsi que sur **4 projets Tout Paris**. A défaut, le bulletin serait considéré comme non valide et donc non comptabilisé.

Ces règles seront rappelées sur les points de vote physique et sur [décider.paris.fr](https://decider.paris.fr) mais nous vous invitons à d'ores et déjà en informer votre public.

#3 Kit de communication

En amont de la phase de vote, la Ville de Paris vous propose un kit de communication à télécharger [ici](#), rubrique « Ressources ». Vous y trouverez des éléments graphiques pour la communication autour de votre projet !

N'hésitez pas à les décliner sur n'importe quel support : pancarte, affiche, réseaux sociaux, signature mail, flyer, t-shirt, pins...



#4 Les associations qui vous accompagnent

Pour encourager la participation de toutes et tous, des associations travaillent avec la Ville de Paris pour accompagner les habitants des [quartiers populaires](#).

Retrouvez les associations qui vous accompagnent au plus près de chez vous :

Arrondissement	Quartiers concernés	Structure accompagnatrice	Contact 
10 ^{ème}	Saint-Maur-Parmentier Buisson Saint Louis-Sainte Marthe	Aires 10	contact@aires10.net 01 42 02 82 50
11 ^{ème}	Grand Belleville Fontaine-au-Roi	Centre social le Picoulet	accueil@picoulet.org 01 48 06 70 31
12 ^{ème}	Porte de Vincennes Bizot-Decaen, Villiot-Rapée et Erard-Rozanoff	12 sourires	les12sourires@gmail.com 06 95 50 22 02
13 ^{ème}	Nationale et Jeanne d'Arc-Clisson	AFEV	paris@afev.org 01 40 36 01 01
14 ^{ème}	Didot-Porte de Vanves, Plaisance, Cite de l'Eure	Le Moulin à café (café associatif Pernety)	contact@moulin-cafe.org 01 40 44 87 55
15 ^{ème}	Frères voisins, Les Périchaux, Barges - Falguières	Créatéo IDF	createoidf@gmail.com 01 48 28 58 31
17 ^{ème}	Porte de Saint Ouen, Porte Pouchet et Porte de Clichy	Jeune & Engagé	florence.fitoussi@jeuneetengage.org 06 82 94 60 58
18 ^{ème}	Porte de Montmartre – Blémont	Astérya	contact@asterya.eu 07 69 69 66 71
	La Chapelle - Marx Dormoy, Chapelle Internationale	AFEV	paris@afev.org 01 40 36 01 01
	La Goutte d'Or	La Salle Saint-Bruno	mvicaut@sallesaintbruno.org 01 53 09 99 56
19 ^{ème}	Stalingrad-Riquet, Flandre, Michelet-Alphonse Karr-rue de Nantes, Rosa Parks, Ourcq – Léon Giraud, Joinville Barbanègre, Danube – Solidarité – Marseillaise, Porte des Lilas	Projets 19	Budgetparticipatif@projets19.org 01 53 26 57 37